



46 rue Jules Lefebvre BP 90429
80 004 Amiens Cedex 1
☎ 03. 22.89.66.40
📠 03.22.95.16.81
@ : adantin@somme.fff.fr

COMMISSION FEMININE

DETECTION DES JOEUSES U14 à U16 FEMININE

**LIEU : AMIENS, Stade Michelet, Chemin de Vauvoix
Herbe (Stade Amiens FC Porto)**

DATE : Mercredi 26 septembre 2018

HORAIRE : 13H30 à 16H30

JOEUSES U15 F CONVOQUEES

Club(nom)	Nom Prénom
ABBEVILLE A.S. MENCHECOURT	DEMAISON MANON - GRISLAIN JULIA - DEMARET ELISE - HAZARD LEA
C.O. ALBERT S.	TELLIER CLEMENCE
AMIENS SPORTING CLUB FOOTBALL	DOS SANTOS NOVO SARAH - MEUNIER EMMA - HURET ALICIA - DEVAUX LOUNA - GORI CHLOE - AUDEGOND LOU- SICARD MAURINE- MORGAND JULIETTE
F.C. PORTO PORTUGAIS AMIENS	NOTEL LEA - ROUSSEL MELISANDE - DIATTA LEA - FOURNIER CELINE - LETOCART CHLOE - JOZEFOWICZ CAMILLE - FOURE MARIE
F.C. ARVILLERS	PELLE ELODIE – DUCHEMIN RACHELLE
L'AUXILOISE	DECROIX TATIANA - HEURTEL SOFIA
S.C. BERNAVILLE PROUVILLE	CLETRA MORGANE
ET.S. CHEPY	GIGNON LEA
CONTY LOEUILLY SP.C.	VAN OOTEGHEM CARLA - HOREN ELISA - DURU ALICE
U.S.DAOURS VECQUEMONT BUSS.AUBI	BAILLET JULIE
U. S. NIBAS FRESSENEVILLE	BRISVILLE JULIA - PICOS MARYLOU
A.S. GAMACHES	BLAIRET AUDREY - COULON ANDREA - BARBIER FAUSTINE
E.S. CHEMINOTS LONGUEAU	DIEU MORGANE - BACQUET CLEMENCE - TREBOUTTE LISE - SOCQUIN PAULINE - HOUCHAM INES - MALDUE AMELIA
F.C. MEAULTE	MACRON LEA
J.S. DE MIANNAY MOYENNEVILLE	NOREL ALIX - FERTE CLEMENTINE
U.S. C. DE MOISLAINS F.	LACOINTE CORALIE
ENT.C.A.F.C. PERONNE	MARTINEZ JULIETTE - LEGRAND MAIA - FERRANDO LUNA - MARLEUX GWENHAELLE - SUIVENG ANDREA - CASTEL CAMILLE - VASSEUR LINDSEY
A.S. QUERRIEU	GUILBERT LAURA
A.S. MUNICIPALE RIVERY	FIEVET CAROLINE
F.C. ST VALERY BAIE DE SOMME SUD	SUEUR LOLA
A.S. TALMAS PICARDIE FIENVILLERS	DENEUX MATHILDE - JOLY INES
A.S. VALINES	HOUART MAEVA - BOUCHARD ANAELLE

ENCADREMENT	Commission Féminine
-------------	---------------------

En cas d'indisponibilité, prévenir Angélique DANTIN (adantin@somme.fff.fr / 03 22 89 80 20 / 06 79 46 75 18)

Destinataires : Clubs, Sections Sportives, Encadrements, M. Glavieux (Président du District), Pt Commission Technique, P. Fouré (Pt Commission des Jeunes)

ARTICLE 141 des Règlements Particuliers de la Ligue des Hauts de France :

2 - Il est tenu de répondre aux convocations adressées par l'intermédiaire de son club et d'observer les directives qui lui sont données.

a) *S'il est malade ou empêché, il doit, dès qu'il est dans l'impossibilité de se rendre à la convocation qui lui est adressée, avertir personnellement ou par l'intermédiaire de son club, le responsable de la sélection concernée. S'il le juge utile, ce dernier alerte le médecin fédéral régional et le charge de s'assurer, par tous les moyens, sur l'état de santé du joueur et de lui en rendre compte.*

En l'absence de cette procédure ou en cas de maintien de la convocation, le joueur est automatiquement suspendu pour la première rencontre officielle qui suit la date de la convocation et ne peut participer à aucun match avant d'avoir purgé sa suspension.

b) *Si son absence est consécutive à un autre motif, il est automatiquement suspendu pour les deux premières rencontres officielles qui suivent la date de la convocation et ne peut participer à aucun match avant la fin de la suspension.*

CHAQUE JOUEUSE DEVRA SE MUNIR :	
<ul style="list-style-type: none">• de l'équipement sportif de son club d'origine	<ul style="list-style-type: none">• Fiche individuelle
<ul style="list-style-type: none">• de chaussures adaptées en fonction des terrains	<ul style="list-style-type: none">• de son nécessaire de toilette
<ul style="list-style-type: none">• d'un vêtement de pluie	